

Commission d'Incorporation des Français

Jéneve du 13 Février 1941

La Commission d'Incorporation des Français s'est réunie à la Préfecture le samedi 13 février à 10 heures sous la présidence de M. le Secrétaire général de la Préfecture.

Voici présents :

M. l'Inspecteur de Service

M. Gaudet, Préféré de Service Social de la Préfecture

M. Brunner, Chef de Service Départemental

Présent : M. Carls C. P. sur renseignements fournis

La Commission ratifie l'incorporation
des Espagnols :



Ruiz - Lopez Antonio

Rodriguez - Aguella Hyacinthe

Ortega - Galan Mariano

Sanchez - Marin Luis

Bureau Hennige

de l'Israélite :

Herscovici Herman, professeur en médecine, résidant
à 1^{er} Flou ont le cas avait été précédemment
visé.

La application de l'article III paragraphe A
serait mise au régime de droit commun les Espagnols
si - après avoir atteint l'âge de 55 ans.

Mung Suleto né en 1883
Mr. Hernandez Alvarez né en 1886
Mr. Garcia Gomez né en 1916 et n'ayant pas
l'âge requis pour l'incorporation au règlement bleu.

La Commission admet aussi un
sujets de droit comme le T.E. Gomez Sebastian,
né à Madrid le 14/11/1916 et qui a fait la
preuve de son entrée en France en 1924.

Le Comité de l'immigration a aussi la
Commission du cas de l'incapable Nathan Joseph
précédemment en contact de Kéroug. Cet étranger
obtient un contrat de travail, comme indiqué, et est
entré à ^{quatre cents} ~~trois cents~~ francs.

Aucun autre parti ne figurant
à l'ordre du jour le séance est levée à 11h45

Le Président,

x Mr. au journal et moi à la séance...
T.E. Alvarez. Sollo... au bureau de l'Asile

ActiveWin
Accédez à vos pa
Windows.